

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

1 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

SECTION1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : JOLY LIQUIDO
Code des commerces : 012A290255

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Polissant pour tableau de bord et parts en plastique
Utilisations professionnelles[SU22]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Allegrini S.p.A.
Vicolo Salvo d'Acquisto, 2
24050 Grassobbio (BG) Italy
Tel. +39 035 4242111
e-mail: msds@allegrini.com

Produit par
Allegrini S.p.A.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Allegrini SpA : Tel. +39 035 4242111 Lun. - Ven. 8.00 - 17.00 GMT +1

SECTION2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.



JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

2 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

NOTE: LES SUBSTANCES SONT MARQUEES (*), ELLES PRÉSENTENT DES LIMITES SPÉCIFIQUES

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Isotridecanol, ethoxylated	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		9043-30-5	500-027-2	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<= 0,1%	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Acute Tox. 3, H331; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	613-167-00-5	55965-84-9		

SECTION4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient bien aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer collyres ou pommades pour les yeux ou les onguents d'aucun sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

3 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Rincer bien la bouche. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les voies respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pour protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteurs halogénés (fluobrène, solkane 123, naf etc).

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne fumez pas.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Ne fumez pas.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

4 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations professionnelles:

Manipuler avec attention.

Stocker dans un endroit frais, hors des sources de chaleur et loin de l'exposition directe du soleil. Tenir le conteneur bien fermé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isotiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-4-isotiazolin-3-one [EC no. 220-239-6]
(3:1) (*)

TLV TWA: 1,5 mg/m³

TVL STEL: 4,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utilisations professionnelles:

Aucun contrôle prévu.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).



JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

5 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

b) Protection de la peau
i) Protection des mains

Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Emulsion liquide	
Odeur	Parfumé	
Seuil olfactif	pas disponible	
pH	7 +/- 1	
Point de fusion/point de congélation	< 5°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	environ 100°C	
Point d'éclair;	pas inflammable	
Taux d'évaporation	pas disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	pas inflammable	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité de vapeur	pas disponible	
Densité relative	0.995 g/ml	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	dispersible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	pas inflammable	
Température de décomposition	pas disponible	
Viscosité	pas disponible	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

6 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 139.130,4 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Isotridecanol, ethoxylated:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

7 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Irritation/Corrosion :

Peau - Corrosif

Yeux - Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation :

Peau/Cochon d'Inde - Sensibilisant

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,31

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues

Isotridecanol, ethoxylated

Daphnia magna (puce de l'eau), EC50 : 4,7 mg/l, 48h (directive OCSE 202)

Desmodesmus subspicatus (algue verte), EC50 : 17 mg/l, 72h (directive OCSE 201)

Brachydanio rerio (daim zébré), LC50 : 12 mg/l, 96h (directive OCSE 203)

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Daphnia Magna, Aigu, EC50 : 1,02 mg/l, 48h

Algues, Aigu, IC50 : 0,379 mg/l, 72h

Poisson (Danio rerio), Aigu, LC50 : 0,58 mg/l, 96h

Algues, Chronique, NOEC : 0,01 mg/l, 72h

C(E)L50 (mg/l) = 13

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

8 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Décret Législatif 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). 14/3/2003 Décret Législatif n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Leg. 02/02/2002 n. 25 (Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail). Décret ministériel 26/02/2004 Travail (limite d'exposition professionnelle); DM 03/04/2007 (Implementation de la directive n. 2006/8/CE). Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP) Règlement (CE) n.790/2009.D.Lgs. 21 septembre 2005 n. 238 (directive Seveso Ter).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

JOLY LIQUIDO

Publié le 01/12/2011 - Ver. n. 3 du 03/05/2016

9 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 = Toxique par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Références normatives:

Directive 2001/60/CE

Règlement 2008/1272/CE

Règlement 2010/453/CE

*** Cette fiche annule et remplace les éditions précédentes.
